



Service Associé à la Formation :
*Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des
Populations de Loir-et-Cher*

**FORMATION AU BREVET NATIONAL
DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE
ANNEE 2019-2020**

DOSSIER D'INSCRIPTION AUX TESTS DE SELECTION
A RETOURNER A LA D.D.C.S.P.P. DE BLOIS AVANT LE **09 SEPTEMBRE 2019**, DERNIER DELAI

Je soussigné(e) Nom de naissance :

Nom d'usage:

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Nationalité :

E Mail :

Sollicite mon inscription aux épreuves de sélection organisées par le CREPS de la région Centre (Service Associé à la Formation du Loir et Cher) à **Blois le lundi 14 octobre 2019**, pour l'accès à la formation au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique.

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à respecter les modalités et conditions relatives à la mise en œuvre des épreuves et de la formation.

Fait à, le

Signature du candidat



CERTIFICAT MEDICAL

Un certificat médical établi moins de trois mois avant la date limite de dépôt du dossier est exigé pour tout candidat au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique ou à l'examen de révision de ce brevet.

Je soussigné, Docteur en médecine certifie avoir examiné ce jour, M..... et avoir constaté qu'il/elle ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage, ainsi qu'à la surveillance des usagers des lieux de baignade.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à cinq mètres ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous.

A le

Signature et cachet

Sans correction

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément :

Soit au moins :
3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.

Cas particulier

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est 4/10 + inférieur à 1/10.

Avec correction

- soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10),
- soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil au moins à 8/10.

Cas particulier

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est 10/10 pour l'autre œil corrigé.

N.B. : La vision nulle à un œil (énucléation par exemple) est une contre-indication.

Dans le cas de port de lunettes ou de lentilles, il faut cumuler les critères sans correction et avec correction.

AUTORISATION PARENTALE
(uniquement pour les candidats mineurs à l'entrée en formation)

Je soussigné(e) (Père, Mère, Tuteur)
Autorise : mon fils - ma fille
à suivre la formation au Brevet National de Sauvetage et de Sécurité Aquatique qui se
déroulera du **14 octobre 2019 au 22 avril 2020 à BLOIS.**

Autorise le responsable de la formation à prendre, si nécessaire, toute mesure utile en cas
d'accident.

A le

SIGNATURE

PIECES A FOURNIR PAR LE CANDIDAT

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la
Protection des Populations BP 10269
34 Avenue Maunoury – porte B – 41006 BLOIS CEDEX

- Le dossier d'inscription dûment complété (photo d'identité collée).
- Une photocopie en double exemplaire de la carte nationale d'identité recto/verso en cours de validité, ou du passeport en cours de validité, ou du livret de famille, ou du titre de séjour pour les étrangers.
- 2 timbres.
- Un certificat médical de non contre indication à la pratique de la natation et du **sauvetage** (ci-joint), datant de moins de 3 mois à la date de clôture du dossier - **utiliser impérativement le certificat joint.**
- une photocopie du PSE1 et du recyclage (FMA).
Rappel : Le candidat qui n'en est pas titulaire au moment de l'inscription, devra avoir validé cette formation et fournir une copie au plus tard 3 semaines avant l'examen (le candidat n'ayant pas fourni les pièces nécessaires ne sera pas convoqué à l'examen)
- Une photocopie de l'attestation de l'organisme de protection sociale.
- Une autorisation parentale pour les candidats mineurs à l'entrée en formation (ci-joint).
- Une attestation de prise en charge (annexée) le cas échéant.
- La fiche d'identité stagiaire (annexée) dûment remplie.
- Un chèque de 6 € libellé à l'ordre de **l'agent comptable du CREPS de la région Centre**, correspondant aux frais d'inscription (le coût de la formation est de 286 €).

TOUT DOSSIER INCOMPLET, NON-CONFORME OU DEPOSE HORS DELAI SERA RETOURNE